

**MAIRIE
DE
CREISSELS
12100**

Tél. : 05-65-60-16-52
Email : accueil@creissels.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2026AR40

**DÉLÉGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL
(CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE)**

Le Maire de la Commune de CREISSELS,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-32 et D.2122-4,
 - Vu le Code civil, et notamment ses articles 165 et suivants relatifs à la célébration du mariage ;
 - Vu les délibérations n° 20260320-01, n° 20260320-02 et n° 20260320-03 et du 20 mars 2026 relatives à l'élection du maire et des 5 adjoints ayant la qualité d'officiers d'état civil,
 - Vu le tableau du Conseil municipal établi le 11 mai 2026,
 - Considérant l'empêchement du maire et des 5 adjoints pour assurer la célébration des mariages le samedi 8 août 2026 à 15h30,
 - Considérant, que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
- Considérant la possibilité pour un conseiller municipal de célébrer un mariage si tel est sa volonté ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Mme Hélène RIVIERE, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le samedi 8 août 2026 à 15h30 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Justine DUCLOZ et Pierre6Emmanuel CALAZEL

Article 2 : L'exercice des fonctions et de signatures déléguées s'opère sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP7007,31068 Toulouse Cedex 7 ; Tél 0562735757 ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours <http://www.telerecours.fr>

Article 4 : Publication du présent arrêté
Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune au moins 2 mois.

Article 5 : Transmission

Le présent arrêté sera transmis pour information et pour exécution à :

- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Rodez.
- Mme Hélène RIVIERE,
- Et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Notification faite le 28 juillet 2026

Hélène Riviere

Fait à CREISSELS, le 24 juillet 2026
Monsieur Le Maire
M. Jean-Louis CALVET



Accusé de réception en préfecture
012-211200845-20260724-2026AR40-AI
Reçu le 27/07/2026